REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Comité syndical	180
En exercice	180
Dont collège des affaires communes	180
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	30
Date de la convocation	
13 avril 2026	

Date d'affichage
13 avril 2026

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET GENERAL

VOTE :

POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

DELIBERATION N° 2026-03

après dépôt en Sous-Préfecture

Le :20 avril 2026

et publication ou notification

Du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

et le dix-sept avril
à 9h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 10 avril 2026, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2026 n'ayant atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 17 avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 18, collège assainissement non collectif : 12, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 07. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00.

Monsieur DANJOU Dominique est élu secrétaire de séance à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET GENERAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget eau potable (63900) pour l'exercice 2025,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation l'excédent reporté au compte 002, pour 23 606,30 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pol RICHELET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 008-240800912-20260417-C202603-DE

COMITE SYNDICAL du 17 avril 2026 : Délibération n° 2026-03 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget général (63900)

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 008-240800912-20260417-C202603-DE

ANNEXE

SSE BUDGET GENERAL (63900)

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

	FONCTIONNEMENT	
		AG
	DEPENSES	373 161,65 €
	Opération d'ordre : dotation aux amortissements	61 892,34 €
	TOTAL	**435 053,99 €**
	RECETTES	447 705,53 €
	Resultat de clôture exercice 2024	10 954,76 €
	TOTAL	**458 660,29 €**
	EXCEDENT	**23 606,30 €**
	DEFICIT	

	INVESTISSEMENT	
		AG
	DEPENSES	25 233,83 €
	Déficit clôture exercice 2024	- €
	TOTAL	**25 233,83 €**
	RECETTES	4 357,15 €
	Excedent clôture exercice 2024	612 533,76 €
	Excédent de fonction. Capitalisé	- €
	Opération d'ordre : dotation aux amortissements	61 892,34 €
	TOTAL	**678 783,25 €**
RI 001	**EXCEDENT**	**653 549,42 €**
	DEFICIT	
	Restes à réaliser en dépenses	34 600,00 €
	Restes à réaliser en recettes	- €
	RESULTAT DE CLOTURE	**642 555,72 €**
	AFFECTATION DU RESULTAT	
RF 002	**AFFECTATION DU RESULTAT**	**23 606,30 €**
RI 1068	**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER**	**- €**
	POUR INFORMATION	
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	**618 949,42 €**